

# Compte-rendu de la séance du 21 novembre 2024

**Présents** : Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Jeanine RICHARD, Maud DOMERGUE, Monique PANAFIEU, Benoît GRAS, Max FRIC, Alain BACHELLERIE, Patrick ROZIERE, Marie-Noëlle JEMINET, Pascal DEQUIN, Catherine SALVAGNAC, Thierry TARDIEU, Michèle ALHINC, David BOUDRIE, Hervé VIGIER

**Représentés** : Myriam FONTAINE représentée par Pascal DEQUIN, Nicole FALET représentée par Céline CHARRIAUD, Sorinak TAILLADE représentée par Catherine SALVAGNAC, Mathieu THEROND représenté par Benoît GRAS

**Absents et excusés** : Jean Claude DELORT, Marie-Anne DORLEANS, Rachel BRUN

## **Projet d'aménagement de foncier résidentiel à bâtir 2025 avec plan de financement pour DSIL /DETR 2025**

Les élus approuvent à l'unanimité le projet de réalisation de 2 lotissements et leur candidature à des subventions DSIL et DETR 2025. Le sujet de revitalisation est une préoccupation de longue date pour les élus. Un travail de réflexion sur ce thème a été mené avec le CAUE dès 2015. Les pistes ainsi identifiées ont été prises en compte lors de l'élaboration du PLUI validé en juillet 2024. Des fiches d'Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été élaborées pour cela, à court, moyen et long terme et des terrains ont été acquis par la commune à cette fin. Parmi les projets de création de secteurs de foncier à bâtir, deux zones peuvent d'ores et déjà être développées : Lavastrie (projet pour un total cessible d'environ 4 600 m<sup>2</sup> avec des lots entre 575 m<sup>2</sup> et 844 m<sup>2</sup>) et Neuvéglise (projet de 6 900m<sup>2</sup> cessibles, avec des lots allant de 575 à 983m<sup>2</sup>).

L'objectif est donc de pouvoir proposer à minima 15 lots viabilisés de foncier résidentiel à la vente. Le montant total des dépenses prévues pour ce projet (études, travaux de viabilisation) est de 361 451€ HT. Il est proposé de solliciter une aide financière de l'Etat au taux maximum de 40%, soit 144 580,40€.

Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0

## **Projet de diagnostic complet des systèmes d'assainissement collectif de la commune avec plan de financement**

La commune doit engager un diagnostic de l'ensemble de ses 7 systèmes d'assainissement collectif, conformément à l'Arrêté du 21 juillet 2015 (nécessité d'avoir un Diagnostic de moins de 10 ans). Ces diagnostics ont été faits, par les communes « historiques » avant la fusion de 2017 et ceux-ci arrivent graduellement à échéance.

Pour mettre en œuvre et piloter cette étude diagnostique relativement complexe, la commune a fait appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » afin d'établir un cahier des charges précis afin de recruter un bureau d'études spécialisé sur ce type de mission.

Les élus valident le projet et s'accordent à l'unanimité pour solliciter une aide financière maximale de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, en l'occurrence 80% du cout HT de l'opération évaluée à 119 422€ HT.

Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0

## **Avenants aux marchés de mise en valeur des intérieurs de l'église de Lavastrie**

Les travaux de mise en valeur des intérieurs de l'église de Lavastrie sont en phase d'achèvement. Néanmoins, des travaux complémentaires sont nécessaires pour terminer correctement et durablement ce chantier. Ces suppléments, validés par le conseil municipal, concernent le lot de maçonnerie, pierre de taille, enduit, badigeon pour la mise en place d'un dallage pierre dans les chapelles nord et sud (5 721,53€ HT en plus) et le lot d'électricité pour la mise aux normes câbles clocher et remplacement tableau général électrique de la sacristie, au montant de 3 911,98€ HT.

Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0

### Détermination des durées d'amortissement des constructions et installation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur

S'agissant d'un budget annexe, la loi impose d'amortir les acquisitions et les recettes faites dans la section d'investissement seront amorties comme suit :

40 ans pour les réseaux, 20 ans pour les chaudières et 60 ans pour les bâtiments.

*Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0*

### Adhésion au contrat d'assurance risques statutaires 2025-2028 du CDG 15

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal a négocié un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les prestations qui incombent aux employeurs territoriaux vis-à-vis de leurs agents, en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, d'accident du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire de travail, ou de décès en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, les élus décident d'accepter la proposition de la CNP Assurances, pour les 4 ans à venir, au taux de 6.32% pour les agents relevant du régime CNRACL et de 0.85% pour les agents relevant du régime Ircantec.

*Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0*

### Demande d'achat de l'ancienne école de Tagenac par la famille de sa locataire actuelle

Le conseil valide la proposition d'achat de l'ancienne école de Tagenac formulée par le fils de Madame Bonnefoy, la locataire actuelle et qui loge dans ces murs depuis de très nombreuses années, au montant de 30 000€ net vendeur (frais d'actes à la charge de l'acquéreur).

*Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0*

### Demande d'achat de terrain communal à Serre d'Oradour

Suite à la demande d'acquisition de terrain communal formulée par Monsieur et Madame Gresse Clément (une portion d'environ 130 m<sup>2</sup> d'accotement de voirie communale longeant les parcelles cadastrées 145 A n° 222 et 223 leur appartenant, route du Bouijou à Serre d'Oradour), le conseil décline et désaffecte cette portion et demande à Madame le Maire de procéder à une enquête publique.

*Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0*

### Concession de service relative à la gestion de la micro-crèche de Neuvéglise-sur-Truyère

Le conseil municipal décide de déléguer la gestion de la micro-crèche de Neuvéglise-Sur-Truyère (chantier en cours) sous forme d'une concession de service passé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriale et du Code de la Commande Publique. A cette fin, la procédure de consultation peut être engagée par les services de la commune et l'assistant à maîtrise d'ouvrage Cantal Ingénierie et Territoires (CIT).

*Vote pour : 20 contre : 0 Abstention : 0*

### Autres décisions du conseil municipal prises à l'unanimité

- Attribution du lot des menuiseries extérieures du chantier de rénovation thermique du bâtiment de la mairie-poste et logements, à l'entreprise Jarrige qui s'avère être la mieux-disante, pour un montant de 146 082€ HT.
- Ajustements comptables pour régler les amortissements du budget d'assainissement collectif 2024 (mouvements équilibrés à hauteur de 4 800€) et ajustements avant transferts entre budgets.
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025, dans la limite des 25% des dépenses d'investissement inscrites aux budgets 2024.
- Sollicitation du renouvellement de la dénomination de Commune Touristique pour une période de cinq ans.